



Procès-verbal du Conseil Municipal Du 9 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué le 3 juillet 2024 par Madame Christelle MINARD, Maire de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de Tremblay-les-Villages.

Étaient présents : Christelle MINARD, Thibault PELLETIER, Annabel DOS REIS, Arnaud LEHERICHER, Monique CUROT, Amélie JOURNAUX, Marc RAVANEL, Sophie HALLAY, Sébastien RUFFRAY, Lucie BOULANGER, Franck CHARON, Alain BERY, Anthony GAUTIER

Était absent en ayant donné pouvoir :

- Françoise FERNANDES a donné pouvoir à Thibault PELLETIER
- Christine LUCAS a donné pouvoir à Sébastien RUFFRAY
- Grégory MAIN a donné pouvoir à Christelle MINARD
- Nathalie GANDON a donné pouvoir à Arnaud LEHERICHER

Absents excusés : Bruno FAUCHEUX, Barbara LOCHET,

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

Nombre de votants : 17

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Anthony GAUTIER

Madame le Maire ouvre la séance à 20h00 et demande si des observations sont à apporter au procès-verbal de la séance du 6 juin 2024.

Le procès-verbal de la séance du 6 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de modifier l'ordre du jour en ajoutant les délibérations suivantes :

- Délibération autorisant la signature d'un avenant au marché de voirie de la rue de la Croix Blanche/clos Blanchard
- Délibération modificative sur une demande de subvention au titre du FDI pour la rénovation et l'isolation du toit de la mairie



Ordre du jour

Conseil Municipal du 9 juillet 2024

Travaux

- Délibération sur le lancement d'une concession pour l'aménagement du bourg-centre
- Délibération sur l'attribution du marché pour le réaménagement de la rue de Dreux
- Délibération sur l'attribution du marché pour le réaménagement de la rue des Sablons
- Information sur les travaux en cours

Finances

- Information sur les finances de la commune
- Inscription en non-valeur de créances irrécouvrables

Juridique

- Délibération sur le recours au service commun de l'Agglo du Pays de Dreux (AMO cœur de village)
- Délibération sur le projet d'unité de méthanisation et de valorisation énergétique de biodéchets à Gennevilliers

Urbanisme

- Délibération prescrivant la procédure de révision du plan local d'urbanisme
- Délibération sur la composition du comité de pilotage « PLU »
- Dénomination d'une future rue à Tremblay-les-Villages
- Information sur le dépôt d'un permis de construire pour 16 logements

Divers

- Information sur le projet de dojo solidaire dans l'ancienne ludothèque
- Information sur la création d'un comité des partenaires pour le service transport de l'Agglo

Comptes rendus suite aux délégations données par le Conseil municipal au Maire, Adjoint au Maire et aux conseillers délégués selon l'article L. 2122-22 du CGCT.

- Manifestations et événements
 - Bilan du marché nocturne
 - Bilan de la fête de la musique
 - Bilan du festival Village en fête
 - Bilan des Visites dans les villages – Rencontres habitants/élus
 - Organisation des festivités du 14 juillet



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

TRAVAUX

DCM 2024.07.09.01 : Délibération sur le lancement d'une concession pour l'aménagement du bourg-centre

La commune de Tremblay-les-Villages, retenue dans le dispositif « bourg-centre » et dans le programme « petite ville de demain », a engagé une réflexion d'aménagement sur les espaces publics de son centre-bourg. Dans ce cadre, la commune souhaite mettre en place une action afin de redynamiser le cœur du village.

Ainsi, sur un espace de 7 240 m² occupé par deux vieilles fermes et les services techniques de la commune, il est proposé de :

- Créer 3 locaux de commerces en rez-de-chaussée pour permettre le développement des commerces existants ;
- Créer un espace public en complément de la place de l'église permettant l'appropriation des lieux par les commerçants et les usagers ;
- Créer un programme de logements collectifs et individuels (environ 15 logements collectifs de 60m² et 9 maisons de 77m²) ;
- Créer une liaison entre la rue du Clos Marie Louise et la rue de la Cornaillère pour desservir ce nouvel ensemble.



Croquis du projet envisagé dans l'étude « bourg-centre »



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

Pour mettre en œuvre ce programme, la commune souhaite retenir un concessionnaire avec l'appui du service commun « projets et aménagement opérationnel » de l'Agglomération. Le concessionnaire aura pour mission d'acquérir les biens immobiliers nécessaires (avec proposition de relogement aux propriétaires), les démolir, aménager les espaces publics et vendre les lots à bâtir à des constructeurs. Le contrat de concession est conclu pour une durée maximale de 10 ans.

Dans le cadre d'une convention de service commun, l'Agglo du Pays de Dreux va assister la commune dans la définition des éléments administratifs et financiers, dans la consultation des opérateurs et dans le choix de l'aménageur.

Dans le cadre du marché public de concession, l'opérateur doit fournir un compte-rendu annuel à la collectivité.

Le coût total du projet d'aménagement est évalué à 1,2 million d'euros. Il est financé par la vente des lots à bâtir (300 000 €), des subventions (600 000 €) et un reste à charge pour la commune (300 000 €).

Anthony GAUTIER demande si la commune a un droit de regard sur les commerçants qui sont susceptibles de s'implanter dans les locaux qui seront produits.

Madame le Maire répond que c'est principalement la capacité des commerçants à investir dans le projet qui va déterminer la possibilité d'intégrer le projet.

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle également que l'objectif reste de rassembler les commerces sur un même emplacement afin de renforcer l'offre commerciale.

Madame le Maire indique que le contrat de concession est suffisamment souple pour pouvoir s'adapter aux commerçants intéressés le moment venu pour intégrer le projet. Elle rappelle également que l'ensemble des commerçants de Tremblay ont été avisés de la démarche en cours.

Il est également rappelé que la commune garde une marge importante pour définir la typologie des logements et commerces qui seront prévus dans l'opération ainsi que leur qualité architecturale.

Monsieur le 1^{er} Adjoint souhaite rappeler la plus-value que peut constituer une telle opération en cœur de village.

Lucie BOULANGER a relevé que la commune de Tremblay-les-Villages était pionnière dans le montage de ce type d'opération avec l'Agglo du Pays de Dreux et souhaite savoir si d'autres communes ont engagé ce type de projet.

Il est répondu par la négative en précisant que pour l'heure, l'Agglo traite principalement ses propres projets.

Madame Sophie HALLAY souhaite savoir si la commune sera propriétaire à l'issue du projet.

Madame le Maire répond par la négative à l'exception des voiries et espaces publics qui seront rétrocédés à la commune à l'issue de l'aménagement.

Madame le Maire rappelle également que la négociation d'achat du foncier sera réalisée directement par le concessionnaire et exonère la commune de cette tâche.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

Au vu de ces éléments, Madame le Maire propose au conseil municipal d'acter le lancement d'une concession d'aménagement pour mettre en œuvre cette opération.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Autorise** le lancement d'une concession d'aménagement pour la mise en œuvre de l'opération de redynamisation du bourg-centre
- **Autorise le Maire** à réaliser toutes les procédures nécessaires à la consultation des opérateurs. L'attribution de la concession d'aménagement fera l'objet d'une délibération ultérieure à l'issue de la phase de consultation.

DCM 2024.07.09.02 : Délibération sur l'attribution du marché pour le réaménagement de la rue de Dreux

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'une consultation a été engagée dans le cadre du projet de réaménagement de la rue de Dreux à Tremblay.

Dans le cadre de cette consultation plusieurs offres ont été reçues. Madame le Maire souhaite toutefois qu'une négociation puisse être menée avec les entreprises candidates et sollicite donc l'autorisation de procéder à l'attribution du marché, à l'issue de la négociation, avec l'entreprise qui aura présenté l'offre la plus avantageuse.

Pour rappel, le budget de cette opération s'établi à 97 000 € HT.

Madame le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de procéder à l'attribution du marché dans la limite du montant de 97 000 € HT prévu au budget.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire ainsi que le 1^{er} Adjoint, Thibault Pelletier, à procéder à l'attribution du marché pour le réaménagement de la rue de Dreux à l'entreprise présentant l'offre économiquement la plus avantageuse dans la limite de 97 000 € HT.
- **Autorise** le Maire ainsi que le 1^{er} Adjoint, Thibault Pelletier, à réaliser toutes les formalités et actes d'exécution liés à ce marché



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

- **Autorise** le Maire ainsi que le 1^{er} Adjoint, Thibault Pelletier, à signer les éventuels avenants au marché dans la limite de 15 % du montant initial

DCM 2024.07.09.03 : Délibération sur l'attribution du marché pour le réaménagement de la rue des Sablons

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'une consultation a été engagée dans le cadre du projet de réaménagement de la rue des Sablons à Tremblay.

Dans le cadre de cette consultation plusieurs offres ont été reçues. Madame le Maire souhaite toutefois qu'une négociation puisse être menée avec les entreprises candidates et sollicite donc l'autorisation de procéder à l'attribution du marché, à l'issue de la négociation, avec l'entreprise qui aura présenté l'offre la plus avantageuse.

Pour rappel, le budget de cette opération s'établi à 93 000 € HT.

Madame le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de procéder à l'attribution du marché dans la limite du montant de 93 000 € HT prévu au budget.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire ainsi que le 1^{er} Adjoint, Thibault Pelletier, à procéder à l'attribution du marché pour le réaménagement de la rue des Sablons à l'entreprise présentant l'offre économiquement la plus avantageuse dans la limite de 93 000 € HT.
- **Autorise** le Maire ainsi que le 1^{er} Adjoint, Thibault Pelletier, à réaliser toutes les formalités et actes d'exécution liés à ce marché
- **Autorise** le Maire ainsi que le 1^{er} Adjoint, Thibault Pelletier, à signer les éventuels avenants au marché dans la limite de 15 % du montant initial

DCM 2024.07.09.04 : Délibération sur la signature d'un avenant au marché de voirie et de gestion des eaux pluviales (rue de la Croix Blanche, clos Marie-Louise, Clos Blanchard)

Madame le Maire rappelle que par une délibération du 15 novembre 2022, le conseil municipal a procédé à l'attribution d'un marché pour la réfection des voiries rue de la Croix Blanche, Clos Blanchard et Clos Marie-Louise.

Ce marché a été attribué aux entreprises SARC, EUROVIA et Le CORRE dans le cadre d'un groupement conclu avec l'Agglo du Pays de Dreux. Le marché a été attribué pour un montant de 74 636 €.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

Suite à différentes évolutions, il a été proposé des modifications dans le traitement de l'opération et notamment la réalisation d'un enrobé à la place d'un revêtement bicouche dans les clos Blanchard et Marie-Louise.

Les différents changements représentent une plus-value de 8 854 € HT soit une augmentation de 12 % du montant global.

Madame le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de signer l'avenant correspondant à cette plus-value.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à signer un avenant au marché de réfection de voirie rue de la Croix Blanche, Clos Blanchard et clos Marie-Louise pour une plus-value de 8 854 € HT.

Information sur les travaux en cours

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe les membres du conseil municipal sur les différentes opérations de travaux en cours de réalisation.

- Restauration du clocher de l'église

Le démontage des échafaudages est en cours et se poursuivra jusqu'à la fin du mois de juillet. Il sera nécessaire de prévoir un nettoyage de l'intérieur de l'église. Une cérémonie d'inauguration aura lieu le 22 septembre dans le cadre des journées du patrimoine.

Mme Amélie JOURNAUX souhaite savoir si la cloche de l'église d'Achères a pu être descendue.

Monsieur le 1^{er} Adjoint répond par la négative mais précise que ce chantier reste d'actualité.

Madame Sophie HALLAY indique qu'elle souhaiterait être présente le jour où l'opération aura lieu.

S'agissant de l'église d'Achères, Madame le Maire indique avoir eu des contacts avec des personnes potentiellement intéressées par l'acquisition de l'édifice.

- Réhabilitation de l'ancien presbytère

Suite à la mission confiée au cabinet d'architecte Diagonal, ce dernier a entamé la réalisation de la mission diagnostic et esquisse. Cette phase a consisté dans la réalisation d'un état des lieux



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

du bâtiment (constitution des murs et planchers, état des systèmes de chauffage et électriques...) ainsi que dans la réalisation des premières esquisses du projet.

La dernière réunion en date a porté notamment sur la philosophie de la collectivité en matière d'aménagement du jardin, éclairage du site ...

Madame le Maire complète en disant que des interrogations ont été soulevées sur les arbres à conserver ou non et leur remplacement le cas échéant dans la mesure où le jardin est protégé.

Monsieur le 1^{er} Adjoint indique que deux scénarios principaux vont être chiffrés dans un premier temps.

Monsieur Marc RAVANEL demande si le mur de clôture sera traité.

Madame le Maire répond par l'affirmative.

➤ Réaménagement de la rue du Dr Taugourdeau

Le démarrage du chantier est prévu à compter du 26 août 2024. La fin des travaux est prévue avant le mois de novembre 2024.

➤ Stationnement rue de la Croix Blanche (groupe scolaire)

Les travaux de réaménagement des trottoirs et du stationnement rue de la Croix Blanche seront réalisés à partir du 15 juillet. L'ensemble des opérations de pose de bordures sera réalisé avant le 1^{er} septembre. Seule la mise en œuvre des enrobés rouges pourra éventuellement être retardée selon les approvisionnements.

Madame la 2^{ème} Adjointe demande si les contraintes de date (semaine sportive et centre de loisir) ont été prises en compte.

Monsieur le 1^{er} Adjoint répond par l'affirmative.

➤ Remise en état des enrobés rue de la Croix Blanche

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle que les enrobés de la rue depuis les places de parking jusqu'au croisement de la rue Jean-Luc Sorand ne sont pas bons. L'entreprise Eurovia reprendra les enrobés mal posés mais l'entreprise a également soulevé le fait que la route telle qu'elle existe actuellement n'est pas calibrée pour le passage des poids-lourds.

Il convient donc s'interroger sur une reprise de la structure de la route afin de tenir compte du passage de poids-lourds. Pour l'heure, le passage de poids-lourds a été estimé à au moins 15 par jours du seul fait du passage des bus. L'entreprise va réaliser des devis pour une restructuration à 15 ou 25 passages.

Monsieur le 1^{er} Adjoint soulève une interrogation quant à la responsabilité du maître d'œuvre au regard de son devoir de conseil et sur les surcoûts qui vont être engendrés à cet égard.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

➤ Entrées charretières de Chêne-Chenu

Madame Amélie JOURNAUX indique avoir fait un rendez-vous avec l'entreprise TP28 pour réaliser les compléments nécessaires pour la réception de ce marché. La finalisation aura lieu en septembre.

➤ Enfouissement des réseaux électrique

Madame Sophie HALLAY souhaite savoir si les travaux d'enfouissement de réseaux seront prochainement achevés à Achères.

Monsieur le 1^{er} Adjoint indique que l'entreprise arrive en phase de branchement de la ligne et que des reprises doivent encore être réalisées.

Madame Sophie HALLAY précise également que des microcoupures électriques ont été constatées à Achères et Chêne-Chenu au cours des derniers jours.

➤ Déploiement de la fibre

Des problèmes sont relevés à Moreaulieu, rue du Sault avec des câbles détendus et des tourets de fibre sont également présents en divers endroits de la commune.

FINANCES

Information sur les finances de la commune

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal un état des finances de la commune à la moitié de l'exercice budgétaire.

Il faut notamment retenir des premières projections et estimations que les charges à caractère général augmentent de manière significative. Il convient de veiller à la maîtrise de ces dépenses afin de préserver les marges de financement des investissements à venir.

En effet, au 3 juillet, les dépenses à caractère général s'élèvent à 77 000 € de plus qu'à la même date l'an passé. La prévision pour la fin d'exercice s'établit à 475 000 € à mettre en regard des 370 000 € dépensés à ce titre en 2023.

Cette augmentation s'explique par un certain nombre d'éléments :

- Hausse des loyers de la maison de santé et rattrapage de près de 8 000 € non-réclamés sur les exercices précédents
- Mise en place de contrats d'entretiens des cimetières et espaces verts (55 000 € / an) qui étaient inexistant avant le mois de juin 2023.
- Des dépenses plus ponctuelles : édition du bulletin mi-mandat, achat de copeaux pour la remise à niveau des aires de jeux, prestation UFOLEP pendant les vacances d'avril, matériaux divers pour les travaux d'aménagement du local archive ou de l'espace Zen...

En outre, certaines dépenses à venir ont été intégrées pour l'atterrissage de fin d'année (nettoyage du Bois Ferrand, curage des réseaux ...).



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

Chapitre	BP2024	Réalisé 03/07/24	% du BP	Proj. 31/12	Réalisé 03/07/23	Evol. 23/24
Dépenses de Fonctionnement						
011 - Charges à caractère général	497 700 €	268 356 €	54%	475 000 €	187 027 €	43%
012 - Charges de personnel	471 000 €	247 136 €	52%	471 000 €	211 739 €	17%
014 - Atténuation de produit	2 000 €	- €	0%	- €	- €	
023 - Virement à la section de fonctionnement	3 754 278 €	- €	0%	- €	- €	
042 - Op. d'ordre entre sections	130 000 €	128 910 €	99%	128 910 €	73 762 €	75%
65 - Autres charges de gestion courante	580 200 €	544 616 €	94%	578 000 €	629 221 €	-13%
66 - Charges financières	43 000 €	18 421 €	43%	40 000 €	12 140 €	52%
67 - Charges spécifiques	1 000 €	229 €	23%	229 €	- €	#DIV/0!
68 Dotations aux provisions et dépréciations	500 €	- €	0%	- €	- €	#DIV/0!
Charges de fonctionnement (011+012+014+65)	1 550 900 €	1 060 108 €	68%	1 524 000 €	1 027 987 €	3%
TOTAL	5 479 678 €	1 207 669 €	22%	1 693 139 €	1 113 889 €	8%

Recettes de fonctionnement						
002 - résultat de fonctionnement reporté	3 331 622 €	- €	0%	- €	- €	
013 - Atténuations de charges	3 000 €	3 990 €	133%	4 000 €	1 179 €	
042 - Op. d'ordre entre sections	30 000 €	25 070 €	84%	25 070 €	- €	
70 - produits des services et du domaine	29 939 €	10 281 €	34%	30 000 €	13 271 €	-23%
73 - Impôts et taxes	138 000 €	83 729 €	61%	138 000 €	102 923 €	-19%
731 - Fiscalité locale	1 280 000 €	625 514 €	49%	1 290 000 €	595 086 €	5%
74 - Dotations, subventions, participations	627 114 €	449 526 €	72%	644 567 €	447 930 €	0%
75 - Autre produits de gestion courante	40 000 €	22 980 €	57%	40 000 €	19 418 €	18%
76 - Produits financiers	3 €	5 €	180%	5 €	4 €	
77 - Produits exceptionnels	- €	968 €		968 €	73 762 €	-99%
Recettes de gestion courante (013+70+73+74+75)	2 118 053 €	1 196 020 €	56%	2 146 567 €	1 179 807 €	1%
TOTAL	2 148 056 €	1 222 064 €		2 172 610 €	1 252 394 €	-2%

Dépenses d'Investissement						
001 - Solde d'exécution reporté	- €	- €		- €	- €	
040 - Op. d'ordre entre sections	30 000 €	25 070 €	84%	25 070 €	- €	
041 - Op. Patrimoniales	- €	- €		- €	- €	
10 - dotations, fonds divers et réserves	5 000 €	- €	0%	- €	- €	
13 - Subventions d'investissement	- €	- €		- €	- €	
16 - emprunts et dettes assimilées	185 000 €	64 836 €	35%	180 000 €	86 339 €	-25%
20 - Immobilisations incorporelles	24 990 €	4 230 €	17%	55 000 €	30 236 €	-86%
21 - Immobilisations corporelles	2 521 928 €	143 114 €	6%	1 000 000 €	387 513 €	-63%
23 - immobilisations en cours	2 492 363 €	151 115 €	6%	250 000 €	28 254 €	435%
27 - Dépôts et cautionnement versés	- €	595 €		- €	- €	
Dépenses d'équipement (20+21+23)	5 039 280 €	298 459 €	6%	1 305 000 €	446 003 €	-33%
TOTAL	5 259 280 €	388 366 €		1 510 070 €	532 342 €	-27%

Recettes d'Investissement						
001 - Solde d'exécution reporté	356 930,85 €	- €		- €	- €	
021 - virement de la section de fonctionnement	3 754 278,19 €	- €	0%	- €	- €	
024 - produit des cessions d'immo	- €	- €		- €	- €	
040 - Op. d'ordre entre sections	130 000 €	128 910 €	99%	128 910 €	73 762 €	75%
041 - Op. Patrimoniales	- €	- €		- €	- €	
10 - dotations, fonds divers et réserves	429 201 €	426 424 €	99%	430 000 €	251 832 €	69%
13 - Subventions d'investissement	588 870 €	53 914 €	9%	200 000 €	93 814 €	-43%
16 - emprunts et dettes assimilées	- €	- €		- €	750 000 €	
Recettes d'équipement (13+16)	588 870 €	53 914 €	9%	200 000 €	843 814 €	-94%
TOTAL	5 259 280 €	609 248 €		758 910 €	1 095 646 €	-44%

Résultat au 09/04/24	
En fonctionnement	14 394 €
En investissement	220 882 €

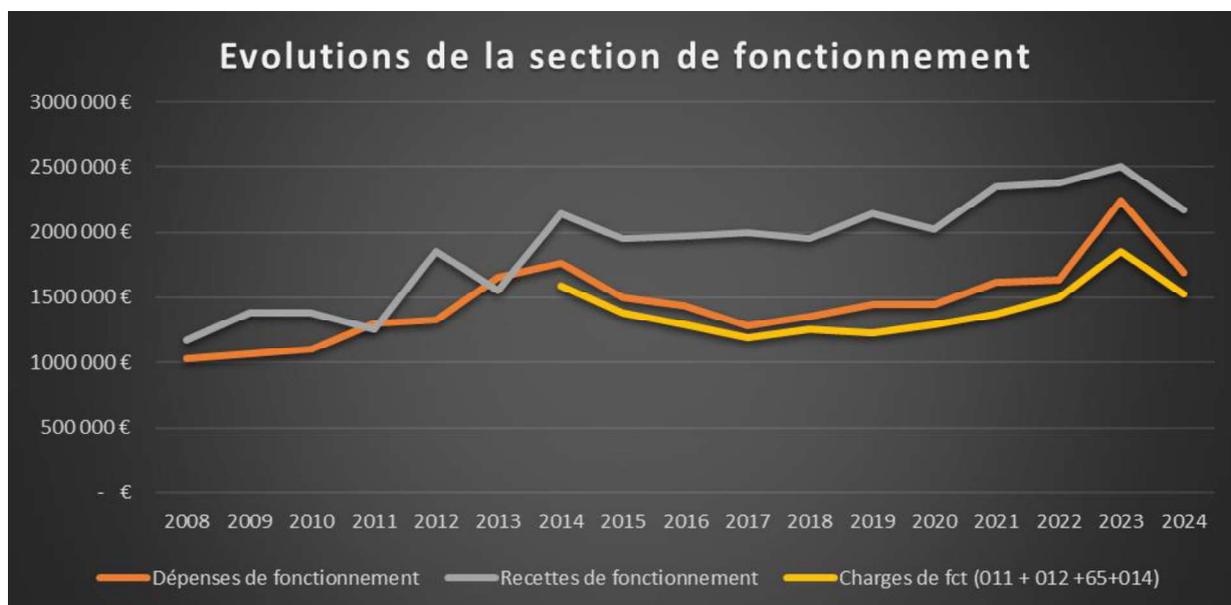
Résultat provisoire fin d'année		2024		
En fonctionnement		479 471 €		
En investissement		- 751 160 €		
Cumulé		- 271 689 €		



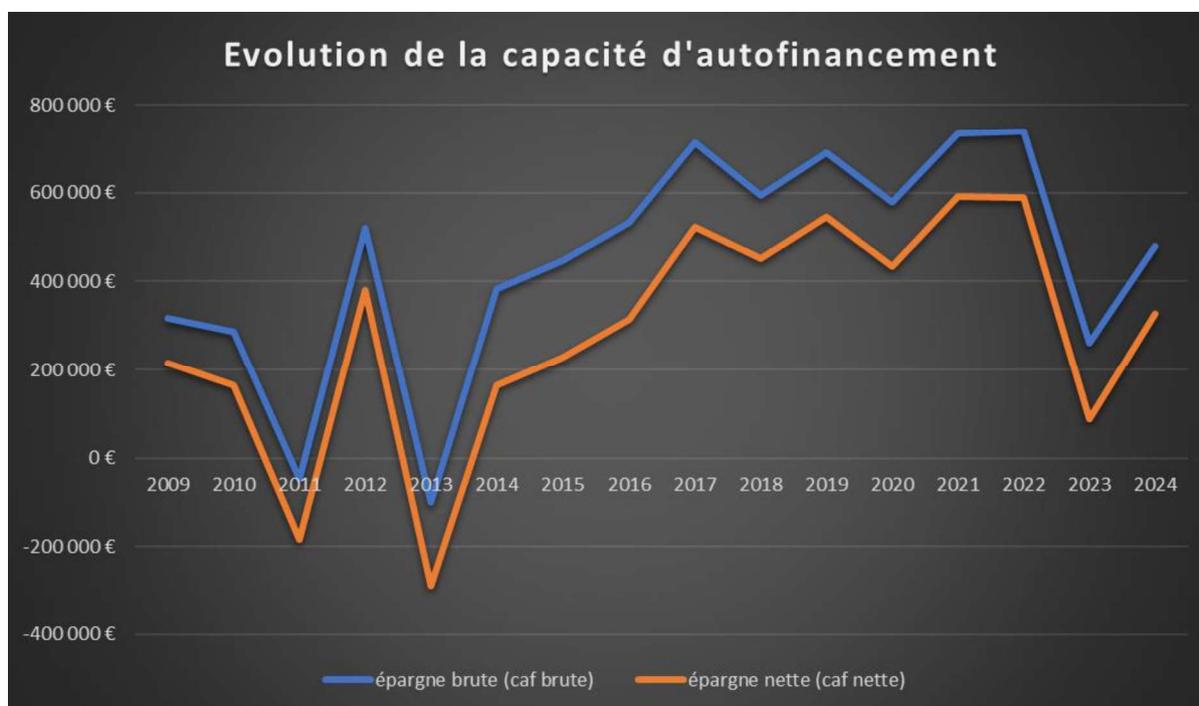
TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18



Ces différents éléments amènent à constat un probable tassement de la capacité d'autofinancement par rapport aux exercices précédents.

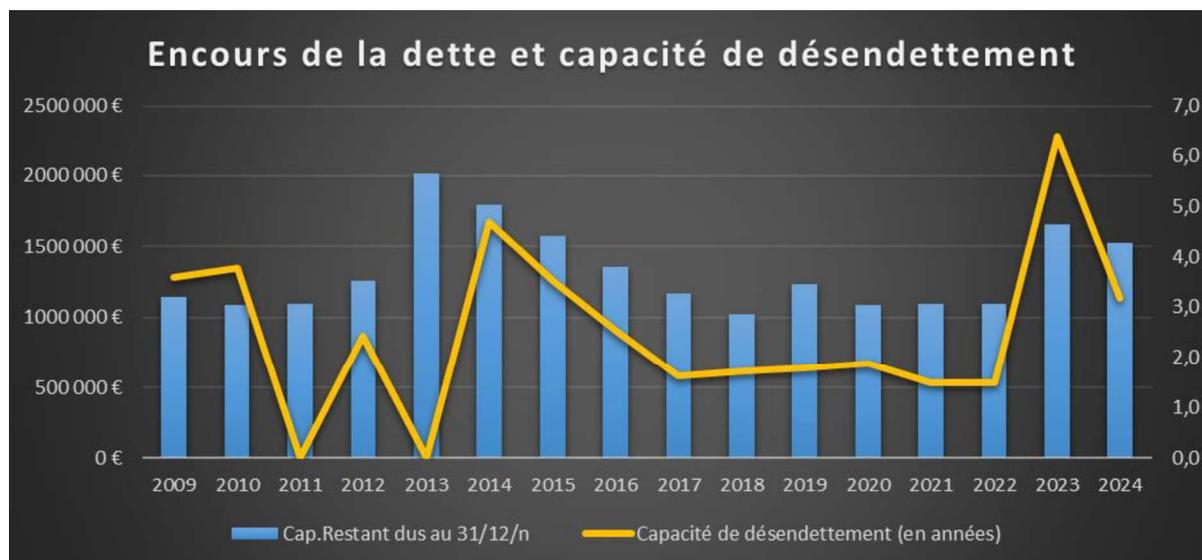




TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18



La capacité de désendettement resterait toutefois satisfaisante en s'établissant à 3 ans.

Au vu de ces éléments, Madame le Maire rappelle que certains enjeux restent importants comme la réalisation des projets bourg-centre mais qu'il conviendra peut-être de prioriser certains sujets malgré tout.

DCM 2024.07.09.05 : Délibération sur l'inscription en non-valeur de créances irrécouvrables

Madame le Maire indique que les services du Trésor Public ont sollicité l'admission en non-valeur des créances de deux usagers du service de l'eau. Ces créances correspondent aux factures émises avant le transfert de la compétence à l'agglomération du Pays de Dreux.

Ces créances se décomposent comme suit :

- Liste n°6567400512 : 140,98 € (clôture d'une entreprise avec insuffisance d'actif)
- Liste n°656800112 : 119,22 € (combinaison de poursuites infructueuses)

Madame le Maire soumet l'inscription de ces créances en non-valeur au vote du conseil municipal :

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

- **Inscrit** les listes de créances mentionnées en non-valeur au vu de leur caractère irrécouvrable
- **Autorise** le Maire à réaliser l'ensemble des formalités relatives à cette inscription en non-valeur

DCM 2024.07.09.06 : Délibération modificative sur une demande de subvention au titre du FDI pour la rénovation et l'isolation de la toiture de la mairie

Madame le Maire indique qu'une délibération a été prise le 14 novembre 2023 afin de solliciter une subvention au titre du FDI pour la rénovation et l'isolation de la toiture de la mairie.

Toutefois l'estimation des travaux a évolué entre la prise de la délibération et le dépôt de la demande de subvention. L'estimation des travaux, initialement de 92 645 € a été revue à 93 063 € HT. Il est donc proposé d'adopter une délibération modificative afin d'adapter le plan de financement de l'opération :

FDI (30%).....	27 919,00 €
<u>Autofinancement (70%).....</u>	<u>65 144,00 €</u>
TOTAL.....	93 063,00 € HT

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la modification de la délibération du 15 novembre 2023 quant au financement de la rénovation et l'isolation du toit de la mairie et à la demande faite au titre du FDI.
- **Autorise** le Maire à réaliser l'ensemble des démarches liées à cette demande.

JURIDIQUE

DCM 2024.07.09.07 : Convention Service commun « projet et aménagement opérationnel »

Le maire rappelle à l'assemblée :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-4-2 et suivants

Vu le Code général de la fonction publique,



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son article 46),

Considérant que la commune de Tremblay-les-Villages et la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux souhaitent créer un service commun sur les questions de projets et d'aménagements opérationnels en dehors des compétences qui ont été transférées à cette dernière.

Vu l'avis du Comité Social Territorial (CST) en date du 8 avril 2024 sur le projet de création de service commun,

Cette mutualisation a pour vocation de rationaliser les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de leurs missions comme suit :

I – Missions exercées dans le cadre de la convention :

Dénomination du service	Missions	Nombre d'agents concernés à la communauté	Nombre d'agents concernés à la commune (qui seront transférés)	Nombre total d'agents
Service commun projets et aménagement opérationnel	Accompagner les communes dans leurs projets d'aménagement opérationnel, et notamment la résorption de friches, la requalification ou la création d'espace public, le réaménagement de centre-bourg, les projets paysagers ; les permis d'aménager, les ZAC ou la programmation d'aménagement.	2	0	2

Il s'agit de services non affectés à l'une des compétences transférées à l'Agglo du Pays de Dreux conformément aux statuts susvisés.

La structure des services communs pourra, en tant que de besoin, être modifiée d'un commun accord entre les parties, et ce, en fonction de l'évolution des besoins respectifs constatés par les parties et/ou sur recommandation des comités de suivi du service.

La mise en place du (des) service(s) commun(s), s'agissant du personnel, s'exerce dans les conditions fixées par la présente convention, en vertu notamment de l'article L. 5211-4-2 du code général des collectivités territoriales.

II – Situation des agents du service commun

Les fonctionnaires et agents non titulaires communaux qui remplissent en totalité leurs fonctions dans un service ou une partie de service mis en commun sont de plein droit transférés à l'Agglomération pour la durée de la convention.

Les agents transférés seront individuellement informés de la création du service commun dont ils relèvent.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

En fonction des missions réalisées, les agents composants le(s) service(s) commun(s) sont placés sous l'autorité fonctionnelle du président de l'EPCI ou du maire de la commune. Ces derniers contrôlent l'exécution des tâches pour ce qui les concerne.

Le président de l'EPCI adresse directement au(x) responsable(s) du (des) service(s) commun(s) les instructions nécessaires à l'exécution des tâches. Il contrôle l'exécution de ces tâches.

Le président de l'EPCI exerce les prérogatives de l'autorité investie du pouvoir hiérarchique, de nomination, sur les agents du (des) service(s) commun(s).

Le président de l'EPCI assure l'évaluation individuelle annuelle des agents du (des) service(s) commun(s). Toutefois, le maire peut également transmettre pour avis un rapport sur la manière de servir des agents.

Le Président de l'EPCI exerce le pouvoir disciplinaire sur les agents du (des) service(s) commun(s). Il peut être saisi par le maire de la commune.

Les agents transférés conservent, s'ils y ont intérêt, le bénéfice du régime indemnitaire qui leur était applicable ainsi que, à titre individuel, les avantages acquis en application du 3^{ème} alinéa de l'article 111 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

III - Modalités de remboursement

Les missions d'aménagements opérationnels sont par définition ponctuelles et fonction du projet en question.

La détermination du coût est par conséquent établie pour une mission donnée. Elle est évaluée en fonction de la prévision d'utilisation du service et cadrée dans une annexe financière propre à chaque projet, qui vient compléter la présente convention (cf. annexe financière à la convention).

Sans projet en cours, la commune reste adhérente au service commun, mais ne supporte pas de charge financière.

IV - Résidence administrative du service commun

La résidence administrative du service commun est située au siège administratif de l'Agglo du Pays de Dreux, sis 4 rue de Châteaudun à Dreux.

V - Comité de suivi

Un comité de suivi sera créé pour :

- Réaliser un bilan annuel de la mise en œuvre de la présente convention, annexé au rapport d'activité des deux collectivités ;
- Le cas échéant, être force de proposition pour améliorer la mutualisation des services entre la communauté et la commune.

VI - Durée de la convention, modification et dénonciation

La présente convention est établie pour une durée indéterminée.

Elle pourra être modifiée, par voie d'avenant, accepté par les deux parties, notamment en cas de nouvelle opération confiée au service afin de cadrer le remboursement correspondant de la part de service utilisée.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

Elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, suite à la délibération de son assemblée ou de son organe délibérant, notifiée au cocontractant, par voie de lettre recommandée avec accusé réception.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

- **De créer** un service commun avec l'Agglomération du Pays de Dreux
- **D'approuver** les termes de la convention et ses annexes portant création du service commun à compter du 15 juillet 2024.

DCM 2024.07.09.08 : Délibération sur le projet d'unité de méthanisation et de valorisation énergétique de biodéchets de Gennevilliers

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une enquête publique est en cours (du 13 juin au 13 juillet) dans la cadre du projet de méthaniseur « Metha Valo 92 » implanté à Gennevilliers. Cette unité de méthanisation a vocation à traiter des déchets alimentaires collectés dans les communes alentours de Gennevilliers.

Ce projet vise à augmenter la capacité de production de biométhane de la région Ile-de-France.

S'agissant de la commune de Tremblay-les-Villages, elle se trouve impactée, de même que 28 communes d'Eure-et-Loir car elle est intégrée dans le plan d'épandage des digestats liquides issus du processus de méthanisation.

Le digestat liquide sera transféré depuis le site de Gennevilliers vers un site de stockage déporté situé à Saint-Maixme-Hauterive. Une partie de l'épandage sera opéré sur des parcelles agricoles situées à Tremblay-les-Villages.

Monsieur Marc RAVANEL s'inquiète des odeurs liées aux produits qui peuvent être épandus sur les parcelles.

Madame le Maire indique que cela dépend des produits qui sont épandus, le digestat n'est pas particulièrement odorant au regard d'autres amendements.

Madame Amélie JOURNAUX indique être interpellée par le fait que les produits d'épandages viennent de Gennevilliers et qu'ils doivent donc parcourir une distance relativement importante pour arriver jusque sur les sites d'épandage.

Monsieur le 1^{er} Adjoint indique qu'actuellement les engrais viennent déjà de très loin.

Madame le Maire soumet ce projet à l'avis du conseil municipal.

Pour : 13



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

Contre : 3 (Sébastien RUFFRAY + pouvoir Christine LUCAS, Amélie JOURNAUX)

Abstention : 1 (Marc RAVANEL)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité :

- **Emet** un avis favorable au projet de méthanisation et de valorisation des biodéchets de l'entreprise Metha Valo 92.

URBANISME

DCM 2024.07.09.09 : Délibération prescrivant l'ouverture de la révision du plan local d'urbanisme, définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.102-2 à L.103-6, L.111-3, L.132-7, L.132-9, L.153-31 à L.153-35, R.153-20 et R.153-21 ;

Vu le schéma de cohérence territoriale de l'Agglomération du Pays de Dreux approuvé le 24 juin 2019 ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal du 25 avril 2018 ;
Considérant que les récentes évolutions législatives ont mis en lumière la nécessité de réformer le plan local d'urbanisme de la commune ;

Considérant que les modifications apportées au plan local d'urbanisme devraient impliquer des ajouts au projet d'aménagement et de développement durables ;

Considérant la nécessité d'engager une procédure de concertation pendant toute la durée de l'élaboration du projet ;

Considérant le besoin d'y intégrer le plus en amont possible les enjeux du développement durable, conformément aux principes fondamentaux énoncés par les articles L.101-1 et L.101-2 du code de l'urbanisme ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

ARTICLE 1 : de prescrire la révision de son plan local d'urbanisme

ARTICLE 2 : les objectifs poursuivis par la commune dans le cadre de cette procédure sont les suivants :

- Assurer l'actualisation et la mise en compatibilité du PLU avec les dernières évolutions législatives ;
- Rendre le PLU compatible avec les orientations du SCoT de l'Agglomération du Pays de Dreux et articuler l'échelle communale avec les échelles supra communales (Programme Local d'Habitat (PLH), schémas régionaux en vigueur (SCRAE/SRADDET)...)



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

- Doter la commune d'un document d'urbanisme réglementaire actualisé et adapté à son territoire, préservant un patrimoine bâti ancien avec des architectures typiques du secteur, et son cadre de vie rural ;
- Intégrer les nouveaux projets communaux au PADD ;
- Permettre une clarification et une évolution du règlement du PLU ;
- Poursuivre le développement du territoire, tout en maîtrisant l'urbanisation et en aboutissant à une gestion économe de l'espace ;
- Favoriser les déplacements doux pour limiter la consommation d'énergie fossile et promouvoir une ville énergétiquement sobre, par la mise en œuvre, notamment, du projet de Voie verte ;
- Préserver et renforcer l'identité paysagère de l'ensemble du territoire en mettant en valeur le patrimoine naturel (agricole, forestier, aquatique, biodiversité) et architectural, et notamment l'architecture de ses différents villages ;
- Identifier les éléments paysagers et architecturaux, à protéger, à conserver, à mettre en valeur et à requalifier ;
- Assurer une insertion architecturale et paysagère cohérente des projets de construction et d'aménagement dans le tissu urbain existant ;
- Accompagner la transition énergétique en favorisant les mesures contribuant à un développement plus durable et responsable et en facilitant également l'intégration d'éléments en faveur des énergies renouvelables dans le règlement du PLU ;
- Mieux prendre en compte les risques et les nuisances, notamment les risques de ruissellement ;
- Anticiper les évolutions de l'activité agricole et la préserver.

ARTICLE 3 : de définir, conformément aux articles L.103-3 et L.103-4 du code de l'urbanisme, les modalités de concertation suivantes qui seront strictement respectées pendant toute la durée de l'élaboration du projet et jusqu'à son arrêt :

- La tenue d'un diagnostic en marchant en phase Diagnostic ;
- La tenue de deux ateliers participatifs (phase Diagnostic, phase PADD) ;
- La tenue de trois réunions publiques aux différentes phases de la procédure ;
- La publication d'articles dans le journal municipal et sur le site internet de la commune ;
- La mise à disposition d'un registre en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture afin de permettre au public de présenter ses observations.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article L.153-11 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- Au préfet,
- Au président du Conseil Régional du Centre-Val-de-Loire,
- Au président du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir,
- Au président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,
- Au président de la Chambre du Commerce et de l'Industrie,
- Au président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- Au président de la Chambre d'agriculture.

ARTICLE 5 : Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie. Mention de cet affichage sera insérée dans un journal d'annonces légales diffusées dans le département.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

DCM 2024.07.09.10 : Délibération sur la composition du comité de pilotage pour la révision du plan local d'urbanisme

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à la prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) un certain nombre de réunions de travail devront être organisées avant que les différents documents ne soient soumis au vote du conseil municipal.

Ces phases de travail seront menées principalement avec les cabinets en charge de la réalisation du nouveau PLU.

Afin de bénéficier d'un groupe de travail représentatif de l'ensemble du territoire de la commune, Madame le Maire propose d'intégrer dans le comité de pilotage, le maire, l'ensemble des adjoints (Thibault Pelletier, Annabel Dos Reis, Arnaud Lehericher, Monique Curot), l'ensemble des conseillers délégués (Franck Charon, Alain Bery, Sébastien Ruffray, Grégory Main), les membres de la commission des travaux (Marc Ravanel, Anthony Gautier, Amélie Journaux, Bruno Faucheux) ainsi que les autres conseillers qui souhaiteraient s'associer à la démarche (Sophie Hallay).

Il est donc proposé de retenir la composition suivante pour le comité de pilotage PLU :

Christelle MINARD	Franck CHARON
Thibault PELLETIER	Alain BERY
Annabel DOS REIS	Marc RAVANEL
Arnaud LEHERICHER	Anthony GAUTIER
Monique CUROT	Amélie JOURNAUX
Sébastien RUFFRAY	Bruno FAUCHEUX
Grégory MAIN	Sophie HALLAY

Madame le Maire soumet cette proposition au vote du conseil municipal.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la création d'un comité de pilotage « révision du PLU » composé des conseillers municipaux énumérés précédemment.

DCM 2024.07.09.11 : Délibération sur la dénomination d'une future rue

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre d'un projet d'aménagement urbain situé rue Jean-Luc Sorand, il est prévu la création de 16 logements. Ce projet est porté par des acteurs privés mais il est toutefois prévu que les voies et réseaux soient, à l'issue de la procédure d'aménagement rétrocédés à la collectivité.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

L'aménagement tel qu'il a été présenté prévoit la création d'une voie nouvelle desservant les différents logements. Dans l'optique de la création et de la rétrocession de cette voie publique, il conviendra de nommer la voie en question.

Sur la proposition de Mme Monique Curot, 4^{ème} Adjointe, le nom de « Simone Veil » est soumis au vote du conseil municipal.

Monsieur le 3^{ème} Adjoint indique qu'il y a un risque d'incohérence avec la rue Jean-Luc SORAND dans sa partie chemin.

Madame le propose d'ajourner la délibération en vue d'un réexamen ultérieur de la situation.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Décide** d'ajourner la délibération relative à la dénomination de la future voie qui sera créée à proximité de l'actuelle rue Jean-Luc SORAND.

Information sur le dépôt d'un permis de construire pour 16 logements rue Jean-Luc Sorand

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une demande de permis de construire a été déposée en mairie pour la construction de 16 logements à proximité de la rue Jean-Luc Sorand à Tremblay.

Cet aménagement, porté par des acteurs privés, a fait l'objet d'une « orientation d'aménagement et de programmation » dans le cadre de l'actuel plan local d'urbanisme.

Cette demande d'autorisation est actuellement en phase d'instruction.

Information sur la finalisation de la procédure de bien sans-maître

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de l'achèvement de la procédure de bien sans-maître qui concernait deux parcelles situées respectivement à Bilheux et à Tremblay.

Ces parcelles représentent 814m² et 745 m² pour une valeur estimée à 1 066 €. Ces parcelles sont désormais propriété de la commune.

Information sur la réunion de lancement de la révision du PLU

Madame le Maire rappelle qu'une réunion de lancement de la procédure de révision du PLU s'est tenue le 25 juin 2024. L'ensemble du conseil municipal était convié à cette réunion. Lors



de celle-ci, les cabinets mandatés pour la procédure de révision ont rappelé le contenu et les enjeux de cette procédure ainsi que les différentes échéances et étapes à respecter.

Pour rappel, le budget de la procédure révision est de 48 692 € TTC pour la participation fixe auxquels s'ajoutent 12 060 € TTC pour le dossier d'évaluation environnemental.

Les frais s'élèvent pour l'année 2024 à 24 346 € TTC et à 36 406 € TTC pour l'année 2025.

Information sur le projet d'aménagement de logement rue Marie Curie par l'OPH Habitat Drouais

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement autour de la maison de santé, 10 lots restent à bâtir. Face à l'absence d'acquéreurs pour ces terrains, Madame le Maire indique avoir échangé avec l'OPH Habitat Drouais sur la possibilité de bâtir ces lots avec des logements sociaux en location, du locatif libre et de l'accession sociale à la propriété.

Information sur la situation du local situé 23 rue du Dr Taugourdeau

Madame le Maire rappelle que la commune a pris à bail le local situé 23 rue du Dr Taugourdeau au début de l'année 2024 en vue d'y établir des locaux professionnels autour du bien-être.

Il s'avère que face à des difficultés dans leurs activités, 3 professionnels ont fait part de leur souhait de rompre le bail.

Pour rappel, le loyer versé au bailleur social s'élève 6 000 € pour l'année 2024 et il passera à 9 600 € à partir de 2025.

Pour l'exercice 2024, le cumul des loyers demandé aux occupants est estimé à 7 200 €. Pour l'exercice 2025, au vu de la situation actuelle, il est estimé à 3 500 €.

En outre, la commune a réalisé des aménagements d'une valeur de 12 000 € (fourniture et main d'œuvre) dans les locaux afin de les rendre propres à être occupés par plusieurs professionnels.

Thibault PELLETIER indique que la rupture du bail avec l'OPH devra être posée sérieusement notamment au vu de la situation financière de la commune. La question devra se poser également de savoir s'il faut souscrire de nouveaux baux.

DIVERS

Information sur le projet de dojo solidaire dans l'ancienne ludothèque

Madame le Maire indique qu'à ce jour le projet n'avance plus. Il conviendra de se rapprocher du comité départemental de judo afin de connaître l'issue de ce projet.

Cette réponse conditionnera également les autres usages du local notamment par rapport à l'association de danse qui utilise actuellement cette salle un jour par semaine.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

Information sur la création d'un comité des partenaires concernant les politiques de mobilité de l'Agglo du Pays de Dreux

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que conformément aux prescriptions du code des transports, l'Agglo du Pays de Dreux, au regard des compétences qu'elle exerce, a institué un comité des partenaires qui sera amené à s'exprimer sur les politiques de mobilité portées par l'EPCI.

Le comité est notamment consulté dans le cas d'évolution substantielle de l'offre de services ou des tarifs ou encore avant l'adoption des plans de mobilité.

Le comité est composé de 36 membres répartis en trois collèges : Collectivités/Etat, employeurs et Usagers/habitants.

Madame le Maire souhaite pouvoir être représentée par Mme Monique Curot, 4^{ème} Adjointe.

COMPTE-RENDUS

Comptes rendus suite aux délégations données par le Conseil municipal au Maire, Adjoint au Maire et aux conseillers délégués selon l'article L. 2122-22 du CGCT.

- **Bilan du Marché nocturne du 7 juin 2024**

Le bilan est très positif avec un nombre de visiteurs estimé entre 1 500 et 1 800 personnes. 62 exposants étaient présents sur 76 et l'occupation des emplacements a rapporté 675 €.

Il est proposé de retenir le vendredi 13 juin 2025 pour la prochaine édition.

- **Bilan de la fête de la musique du 22 juin 2024**

Edition « Best Of » des 10 dernières années. Malgré la météo, le bilan de la manifestation est très positif avec du public en nombre.

La prochaine édition aura lieu le samedi 21 juin 2025.

- **Bilan du festival Village en Fête du 6/7 juillet 2024**

Il est souligné la qualité de la programmation proposée mais la manifestation a probablement souffert du nombre important d'événements ailleurs dans le département. A noter toutefois le nombre important de visiteurs pour les spectacles du samedi soir. Peu de spectateurs le dimanche.

- **Bilan des visites dans les villages (Ecublé, Gironville, Chêne-Chenu)**

Environ 20 personnes à Gironville

Environ 10 personnes à Chêne-Chenu

Environ 10 personnes à Ecublé

- **Organisation du 14 juillet 2024**



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

- Samedi 13 juillet à 12h00 : repas à St-Chéron
- Samedi 13 juillet après-midi : ouverture de la caserne de pompier et démonstrations
- Samedi 13 juillet en soirée : repas à la caserne et bal
- Dimanche 14 juillet à 11h30, cérémonie au cimetière de Chêne-Chenu
- Dimanche 14 juillet à 12h00, repas à la salle des fêtes
- Organisation de la semaine Sport d'été en milieu rural

Du lundi 15 au vendredi 19 juillet, 37 enfants inscrits. L'organisation est un peu plus compliquée du fait d'un plus petit nombre de club locaux présents.

Maire lève la séance à 00h20.

Le Maire

Christelle MINARD



Le Secrétaire de séance

Anthony GAUTIER

Christelle MINARD 	Thibault PELLETIER	Annabel DOS REIS	Arnaud LEHERICHER
Monique CUROT	Sébastien RUFFRAY	Christine LUCAS <i>Pouvoir à S. RUFFRAY</i>	Grégory MAIN <i>Pouvoir à C. MINARD</i>
Anthony GAUTIER 	Franck CHARON	Amélie JOURNAUX	Marc RAVANEL
Barbara LOCHET <i>ABSENTE</i>	Nathalie GANDON <i>Pouvoir à A.LEHERICHER</i>	Françoise FERNANDES <i>Pouvoir à T. PELLETIER</i>	Alain-Michel BERY
Sophie HALLAY	Bruno FAUCHEUX <i>ABSENT</i>	Lucie BOULANGER	